

E7100-XXXX DÉSHYDRATANT

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit: e7100-XXXX Déshydratant
Synonymes: Gel de silice

No CAS	:	Référence	:	COMM081	Révision 0
No index CE	:	Code NFPA	:	N.E.	
No EINECS	:	Masse moléculaire	:	60.08	
No RTECS	:	Formule	:	SiO ₂	

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Absorbant d'humidité

1.3 Identification de la société/entreprise:

CommScope Connectivity Belgium bvba
Diestsesteenweg 692
B-3010 Kessel-Lo
☎ +32 16 35 16 85
#ProductCompliance@commscope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 14 58 45 45 (NL, FR, GB, DE)
Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (B.I.G.)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

2. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS	Conc. en %	Symbole de danger	Risques (phrases R)
dioxyde de silicium, amorphe	7631-86-9 231-545-4	100	-	-

3. Identification des dangers

- Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

4. Premiers secours

4.1 Contact oculaire:

- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin

4.2 Contact cutané:

- Rincer avec beaucoup d'eau et au savon pendant 15 minutes
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin

4.3 Après inhalation:

- Emmener la victime à l'air frais
- En cas de troubles respiratoires: consulter service médical/médecin

4.4 Après ingestion:

- Rincer la bouche à l'eau
- Faire boire beaucoup d'eau
- En cas de malaise: consulter service médical/médecin

E7100-XXXX DÉSHYDRATANT

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

- Non combustible
- En cas d'incendie environnant: tous les agents d'extinction sont autorisés

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

- Sans objet

5.3 Risques particuliers:

- Aucun

5.4 Instructions:

- Aucun renseignement disponible

5.5 Equipement de protection spécial pour les pompiers:

- Dégagement de poussières: appareil à air comprimé/oxygène
- Vêtements de protection résistant aux produits chimiques

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Protection individuelle/précautions individuelles: voir point 8.1/8.3

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés
- Boucher la fuite, couper l'alimentation
- Rabattre nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée

6.3 Méthodes de nettoyage:

- Empêcher nuage de poussières en humidifiant
- Pelleter solide répandu dans fûts se refermant
- Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Observer l'hygiène usuelle
- Eviter le dégagement de poussières
- Nettoyer les vêtements contaminés

7.2 Stockage:

- Tenir l'emballage bien fermé
- Conserver dans un endroit sec
- Conforme à la réglementation
- Tenir à l'écart de: agents d'oxydation

Température de stockage	: N.E.	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: N.E.	jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	: papier, carton, matière synthétique	
- à éviter	: aucun renseignement disponible	

7.3 Utilisations particulières:

E7100-XXXX DÉSHYDRATANT

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

TLV-TWA	:	mg/m ³		ppm	
TLV-STEL	:	mg/m ³		ppm	
TLV-Ceiling	:	mg/m ³		ppm	
WEL-LTEL	:	2.4 R/6 I	mg/m ³	-	ppm
WEL-STEL	:	-	mg/m ³	-	ppm
MAK	:	4 E	mg/m ³		ppm
MAC-TGG 8 h	:	5 R/10 I	mg/m ³		
MAC-TGG 15 min.	:		mg/m ³		
MAC-Ceiling	:		mg/m ³		
VME-8 h	:	5 A/10 T	mg/m ³	-	ppm
VLE-15 min.	:	-	mg/m ³	-	ppm
GWBB-8 h	:	3 R/10 I	mg/m ³	-	ppm
GWK-15 min.	:	-	mg/m ³	-	ppm
Valeur momentanée	:		mg/m ³		ppm
CE	:		mg/m ³		ppm
CE-STEL	:		mg/m ³		ppm

Méthodes de prélèvement:

- Silica, Amorphous (Respirable)
- Silica, Amorphous

NIOSH 7501
OSHA CSI

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Mesurer régulièrement la concentration dans l'air
- Faire les travaux en plein air/sous aspiration/

8.2.1.1 Protection respiratoire:

- Nuages de poussières: masque antipoussières avec filtre type P2
- Dégagement massif de poussières: appareil à air comprimé/oxygène

8.2.1.2 Protection des mains:

- Gants
Matériau approprié: Caoutchouc
- Délai de rupture: N.E.

8.2.1.3 Protection des yeux:

- Lunettes de protection
- Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

8.2.1.4 Protection de la peau:

- Vêtements de protection
Matériau approprié: Caoutchouc

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 13

E7100-XXXX DÉSHYDRATANT

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Matière solide amorphe / Poudre amorphe
Odeur : Inodore
Couleur : Blanc

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH : 4 (10 %)
Point/intervalle d'ébullition : 2230 °C
Point d'éclair : S.O. °C
Limites d'explosivité : N.E. vol% (°C)
Pression de vapeur (à 20°C) : 0 hPa
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa
Densité relative (à 20°C) : 2.2
Hydrosolubilité : 0.15 g/100 ml
Soluble dans : N.E.
Densité de vapeur relative : N.E.
Viscosité : N.E. Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.
Taux d'évaporation
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.
par rapport à l'éther : N.E.

9.3 Autres informations:

Point/intervalle de fusion : 1610 °C
Température d'auto-ignition : N.E. °C
Concentration de saturation : N.E. g/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter/danger de réactivité:

- Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: agents d'oxydation

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- Aucun renseignement disponible

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

E7100-XXXX DESHYDRATANT

DL50 orale rat	: > 10000	mg/kg
DL50 dermale rat	: N.E.	mg/kg
DL50 dermale lapin	: > 5000	mg/kg
CL50 inhalation rat	: N.E.	mg/l/4 h
CL50 inhalation rat	: N.E.	ppm/4 h

11.2 Toxicité chronique:

E7100-XXXX DESHYDRATANT

CE carc. cat. : non repris
CE muta. cat. : non repris
CE repr. cat. : non repris

Carcinogénicité (TLV) : non repris
Carcinogénicité (MAC) : non repris
Carcinogénicité (VME) : non repris
Carcinogénicité (GWBB) : non repris

Carcinogénicité (MAK) : non repris
Mutagénicité (MAK) : non repris
Tératogénicité (MAK) : C

Classification IARC : 3

11.3 Voies d'exposition: ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané

11.4 Effets aigus/symptômes:

- **APRÈS INHALATION**
- APRÈS INHALATION DE POUSSIÈRES:
 - Toux
 - Légèrement irritant pour les voies respiratoires
- **APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU**
 - Peau sèche
- **APRÈS CONTACT OCULAIRE**
 - Légèrement irritant pour les yeux

11.5 Effets chroniques:

- **APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ:**
 - Toux
 - Difficultés respiratoires

E7100-XXXX DÉSHYDRATANT

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

E7100-XXXX DESHYDRATANT:

- CL50 (96 h) : >10000 mg/l (BRACHYDANIO RERIO)
- CE50 (24 h) : >10000 mg/l (DAPHNIA MAGNA)
- CE50 (72 h) : 440 mg/l (SELENASTRUM CAPRICORNUTUM)

12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV):** S.O. %
- Peu soluble dans l'eau
- La matière coule dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

12.3 Persistance et dégradabilité:

- **biodégradation BOD₅** : S.O. % **ThOD**
- **eau** : - N.E.
- **sol** : **T_{1/2}**: N.E. **jours**

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- **log P_{ow}** : N.E.
- **BCF** : N.E.
- non bioaccumulable

12.5 Effets nocifs divers:

- **WGK** : - Ne pollue pas l'eau (Classification selon Verwaltungsvorschrift wassergefährender Stoffe (VwVwS) du 20 juillet 2005)
- **Effet sur la couche d'ozone** : Non dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2037/2000 du Conseil, J.O. L244 du 29/09/2000)
- **Effet de serre** : aucun renseignement disponible
- **Effet sur le traitement des eaux usées** : aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 01 04 10 (déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07)

13.2 Méthodes d'élimination:

- Selon la littérature aucun danger pour l'environnement
- Recycler/réutiliser
- Transporter vers une décharge agréée (Classe III)
- Obtenir l'autorisation des autorités de contrôle de la pollution avant de rejeter vers les stations d'épuration des eaux usées

13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 01 (emballages en papier/carton , 15 01 02 (emballages en matières plastiques)

E7100-XXXX DÉSHYDRATANT

14. Informations relatives au transport

- 14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU
No. ONU :
CLASSE : -
SUB RISKS :
GROUPE D'EMBALLAGE :
DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE :
- 14.2 ADR (transport routier)
CLASSE : NON SOUMIS
GROUPE D'EMBALLAGE :
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
- 14.3 RID (transport par rail)
CLASSE : NON SOUMIS
GROUPE D'EMBALLAGE :
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
- 14.4 ADNR (voies navigables intérieures)
CLASSE : NON SOUMIS
GROUPE D'EMBALLAGE :
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :
- 14.5 IMDG (transport maritime)
CLASSE : NON SOUMIS
SUB RISKS :
GROUPE D'EMBALLAGE :
MFAG :
EMS :
POLLUANT MARIN :
- 14.6 ICAO (transport aérien)
CLASSE : NON SOUMIS
SUB RISKS :
GROUPE D'EMBALLAGE :
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT :
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT :
- 14.7 Précautions spéciales relatives au transport : non soumis aux prescriptions internationales du transport

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

Classification according to directives 67/548/EEC and 1999/45/EC

15.2 Prescriptions nationales:

- **WGK** : - Ne pollue pas l'eau (Classification selon Verwaltungsvorschrift wassergefährrender Stoffe (VwVwS) du 20 juillet 2005)

16. Autres informations

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Les utilisateurs sont informés qu'ils peuvent avoir des obligations supplémentaires concernant la divulgation d'informations en vertu d'autres législations locales et nationales. Les utilisateurs sont invités à veiller à ce que ces informations soient portées à l'attention de tous les employés, agents et entrepreneurs travaillant avec ce produit. Les utilisateurs des produits CommScope doivent mener leur propre évaluation afin de déterminer la pertinence de chacun des produits pour leur application spécifique et d'établir des procédures de manipulation et d'installation sûres. Les distributeurs de ce produit sont priés de transmettre ce document ou les informations qui y sont contenues à chaque acheteur de ce produit. CommScope n'offre aucune garantie concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité dans le cadre de son utilisation. Les obligations de CommScope correspondent uniquement à celles indiquées dans les conditions générales de vente du produit. En aucun cas, CommScope ne peut être tenu responsable des dommages accessoires, indirects ou consécutifs résultant de la vente, de la revente, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de ce produit.

S.O. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
* = CLASSIFICATION INTERNE

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH USA
WEL : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne
MAC : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

I : Fraction inhalable = T : Poussières totales = E : Einatembare Aerosolanteil
R : Fraction respirable = A : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)
C : Ceiling limit (valeur plafond)

a:	aérosol	r:	rook/Rauch	(fumée)
d:	damp (vapeur)	st:	stof/Staub	(poussière)
du:	dust (poussière)	ve:	vezel	(fibre)
fa:	Faser (fibre)	va:	vapeur	
fi:	fibre	om:	oil mist	(brouillard d'huile)

E7100-XXXX DÉSHYDRATANT

fu: fumée
p: poussière
on: olienevel/Ölnebel (brouillard d'huile)
part: particules

Toxicité chronique:

K : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas